

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 29 MARS 2023**

Date de la convocation  
23.03.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 28

L'an deux mille vingt trois  
le vingt-neuf mars,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, M. RIGAUT, Adjoints ;  
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER,  
Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme LEGEARD, Mme BONNET, M. VIVIER, Mme LIEBOT.

*Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Sandra PROD'HOMME*

*Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT*

*Pouvoir de M. Jacques VIVIER à Mme Marie FERRE*

*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à M. Benjamin GANDIER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Attribution de subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe Cinéma  
Cornay pour l'année 2023**

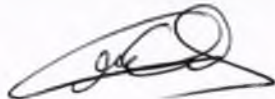
M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

La ville de Loudun accorde chaque année une subvention au cinéma Cornay afin de lui permettre de mener à bien ses missions. Pour l'année 2023, le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe « Cinéma Cornay » pour la somme de 60 000 € sera inscrite au budget.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 60 000 € en faveur du budget Cinéma Cornay,
- ⇒ autorise l'inscription de cette somme au budget 2023,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à verser la subvention.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ..... - 6 AVR. 2023 .....

Publié le : ..... - 6 AVR. 2023 .....

Notifié le : .....